

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020 - Délibération n° 2020/07/02

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU.

L'an deux mille vingt, le 17 juillet, à dix-sept heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 13 juillet 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU – LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – BORDES Gilbert – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés :

DUBOUIS Sandrine – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FLOIRAT Myriam – CANFORA Carmine.

Pouvoirs : (Il de l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020)

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Mme VELLEINE-DEMAY Corinne.
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme Myriam FLOIRAT donne pouvoir à M. Régis RIGAUD.

Suppléances :

M. BORDES Gilbert remplace M. CANFORA Carmine.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Marie NOURRISSEAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	61	64			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	-				

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur Le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents, et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par le Conseil communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur soit pas plus de 13 Vice-Présidents pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres (42), fixer un nombre de Vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total (20) et ne soit pas supérieur à 15 Vice-Présidents.

Le nombre des éventuels autre membres du Bureau n'est pas limité.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de composer le Bureau communautaire de sept vice-présidents, soit huit membres au total.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ fixe le nombre des membres du Bureau à 7 Vice-Présidents.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

